



RAPPORT ANNUEL 2023

Fonds Onet pour la Solidarité et le Logement

1. Le Fonds de dotation Onet et son objet

Le Fonds de dotation Onet pour la Solidarité et le Logement a été créé le 21 mai 2014 pour une durée illimitée, et déclaré en Préfecture des Bouches du Rhône le 14 octobre 2014.

Le Fonds de dotation s'est donné comme objet de financer, directement ou à travers des organismes à but non lucratif, des actions d'intérêt général et particulièrement celles initiées par la Fondation d'entreprise Onet, dans les domaines de la Solidarité et du Logement.

1.1. Son organisation

Le Conseil d'administration définit la politique générale et les grandes lignes d'action du Fonds de dotation, sur proposition du Président.

Elu en son sein par le Conseil d'administration, le bureau comprend : un Président, des Vice-présidents et un Trésorier.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a procédé à la nomination de Monsieur Benjamin Coquet en qualité de nouvel administrateur et en conséquence à la réélection du Bureau qui est ainsi constitué :

- Président : Monsieur Benjamin Coquet
- Vice-Présidents : Madame Emilie de Lombarès et Monsieur Gilles Lafon,
- Trésorier : Monsieur Antoine de Lombarès

Le Conseil d'administration comprend comme experts externes :

- Dominique Vlasto, ancienne adjointe au Maire de Marseille chargée du Tourisme
- Jean-Christophe Carteron, Président Sulitest et co-funder Sulitest
- Antoine de Lombarès, Dirigeant de société spécialisée dans l'ingénierie financière et les fonctions support en temps partagé

Après avis du Conseil d'administration exprimé en séance du 12.06.2018, Madame Caroline Orofino est nommée Directrice Déléguée du Fonds. Également Directrice Déléguée de la Fondation d'entreprise Onet, elle est chargée d'assurer en permanence une fonction de direction, d'assistance et de contrôle du bon fonctionnement du Fonds, en cohérence avec les missions de la Fondation d'entreprise Onet.

1.2. Politique d'investissement - Comité Consultatif

La politique d'investissement du Fonds est définie par le Conseil d'administration dans le respect des principes d'une gestion prudente et en bon père de famille tenant compte des critères de rendement et de risque des différentes catégories d'actifs.

A cette heure le Conseil d'administration, n'a pas jugé utile de mettre en place un Comité Consultatif, chargé de lui faire des recommandations en matière d'investissements.

2. Dotation en capital et autres ressources

La dotation en capital initial versée par les Fondateurs, les sociétés Onet SA et Holding Reinier, est de 1.000 euros. Cette dotation n'est pas consommable.

Le Fonds a bénéficié d'autres ressources de tiers en 2023 d'un montant total de 48 985 euros.

3. Activité du Fonds de dotation au cours de l'exercice 2023

Le Fonds Onet pour la Solidarité et le Logement a également reçu plusieurs dons pour financer ses actions d'intérêt générale et notamment la démarche collective logement « Entreprendre pour toi » impulsée et pilotée par la Fondation Onet.

À la suite du drame de la rue d'Aubagne le 5 novembre 2018, la Fondation Onet, déjà engagée dans la lutte contre le mal-logement, avait souhaité poursuivre et accentuer son action en s'associant à des entreprises du territoire pour trouver des solutions concrètes, durables et efficaces pour un relogement pérenne des personnes délogées à Marseille. Ainsi, par le biais du mécénat, le projet collectif Entreprendre pour Toi rassemble de nombreuses entreprises et associations du territoire ayant décidé de mobiliser des moyens humains, financiers et immobiliers pour aider ces personnes à retrouver un logement pérenne en proposant un accompagnement social personnalisé et en créant des solutions de logements temporaires dans le centre-ville. Ce projet piloté par la Fondation Onet a permis depuis son lancement en octobre 2021 d'accompagner 200 ménages.

4. Comptes de l'exercice 2023

Le compte de résultat, établi au 31.12.2023, fait état en produits de 48 985 euros de dons et legs, et en charges de 32 937 euros dont 25 944 euros de dons, 99 euros de frais bancaires et 2 683 euros d'honoraires du Commissaire aux comptes, en sorte que le résultat net de l'exercice 2023 s'établit à : 16 048 euros.

Reflet de ce qui précède, le bilan arrêté au 31.12.2023 totalise 83 389 euros de disponibilités à l'actif, et au passif, outre 1.000 euros versés en fonds associatifs et les résultats nets des exercices antérieurs reportés à nouveau pour un montant de 63 668 euros, figure le résultat net au bilan de 16 048 euros.

5. Perspectives pour l'année 2024

Le Conseil d'administration du Fonds Onet pour la Solidarité et le Logement a choisi de continuer à piloter le projet « Entreprendre pour toi / Marseillais délogés » notamment via l'attribution d'aide financière pour les ménages relogés de manière pérenne.

LE PRESIDENT
MONSIEUR BENJAMIN COQUET